



Refus de transmission d'un dossier scolaire

Par **Cat**, le **30/09/2011** à **10:19**

Bonjour,

L'ancien lycée de ma fille refuse d'adresser à son nouvel établissement l'exeat et le dossier scolaire, car j'ai une dette de cantine (80€).

De plus, cette dette entre dans le cadre d'un dossier de surendettement, et ce dossier, passé en commission hier, est reçu.

Que faire? L'administration a-t-elle le droit de faire pression sur la scolarité d'un enfant pour des raisons financières ?

Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **02/10/2011** à **18:08**

Bonjour

Envoyez une lettre recommandée avec avis réception au Recteur de l'Académie dont dépend l'ancien établissement scolaire de votre fille, pour lui expliquer la situation.

Par **mimi493**, le **02/10/2011** à **22:00**

et une LRAR à l'établissement.